

Alors que la 2ème vague était sur toutes les lèvres depuis des mois, la ministre de l'ESR n'a, à l'instar de ses collègues de l'Éducation nationale ou de la santé, absolument rien mis en place sérieusement pour prévenir cette deuxième vague et protéger personnels et étudiant-e-s : embauches significatives de personnels, réquisition de locaux (et adaptation des locaux pour permettre leur bonne ventilation), augmentation réelle du budget de l'ESR au delà des mensonges et des effets de manche.

Alors que les images d'amphis surchargés, de files d'attente devant les RU, de groupes de TD non dédoublés, de transport en commun bondés se sont multipliées depuis 2 mois, la ministre a préféré mettre en avant la responsabilité des jeunes étudiant-e-s plutôt que la sienne et celle de son gouvernement, niant au passage l'existence de contaminations au sein des universités.

Alors que parallèlement, ces derniers mois, le MESRI s'est bien plus occupé à détruire la recherche publique avec une LPR votée au pas de charge à l'Assemblée nationale et au Sénat, que les ministres de l'Éducation nationale ou de l'intérieur imposent médiatiquement des débats nauséabonds et inacceptables sur un prétendu « islamo-gauchisme » qui gangrènerait l'université et attaquent des organisations syndicales, dont SUD éducation, que le Sénat vote une atteinte grave aux libertés académiques, le virus était bien là et les personnels et les étudiant-e-s en ont fait les frais.

Tous ces mois d'impréparation et d'incurie nous imposent une seconde fermeture des Universités, alors que les classes préparatoires CPGE et les BTS sont ouverts aux étudiants bac+2. La pandémie révèle les précarités à l'université, parent pauvre de l'Enseignement Supérieur, consolidées par les politiques gouvernementales successives : LMD, LRU, LOLF, et budgets insuffisants alors que le nombre d'étudiants augmente chaque année !

[\*SUD éducation s'inquiète des conséquences :\*]

- de la quasi-fermeture au public des universités, en particulier pour les étudiant-e-s les plus précaires alors que l'enseignement présentiel va se poursuivre dans les classes préparatoires et les autres formations abritées par des établissements du second degré, renforçant les inégalités déjà criantes entre les formations du supérieur.

- de la généralisation du "travail à distance" pour les collègues, après que la précédente période de confinement et de télétravail contraint a aggravé les risques psycho-sociaux (RPS) ainsi que les troubles musculo-squelettiques (TMS) dont souffrent beaucoup trop de collègues

[\*SUD éducation dénonce la généralisation de l'enseignement à distance :\*]

- qui ne peut se substituer à l'enseignement présentiel, détruit la qualité pédagogique des apprentissages, alourdit la charge de travail du personnel, favorise l'isolement et accroît considérablement les inégalités sociales entre les étudiant-e-s.

- dans un contexte où les établissements ne disposent pas des moyens que son déploiement nécessiterait : des logiciels libres, publics et sécurisés ; un équipement de tous les personnels et des étudiant-e-s ; l'accès à des formations pour un usage de ces ressources limitant la production d'inégalités sociales, etc.

- dont le développement ne peut qu'alimenter la catastrophe écologique : extraction des matières premières, production du matériel, stockage des données, etc.

**SUD éducation demande que le télétravail demeure strictement encadré** (comme le prévoit le Décret n° 2016-151 du 11 février 2016) : accord explicite de l'agent, fourniture de l'ensemble des moyens matériels adaptés si besoin (ordinateurs, écrans, bureaux, fauteuil, clé 4G...), horaires

clairement définis. Les agent-e-s (dont les nombreux/nombreuses vacataires) ne pouvant télétravailler (quelles qu'en soient les raisons) doivent pouvoir accéder à leur lieu de travail s'ils /elles le souhaitent, et disposer pour cela d'un justificatif de l'employeur. A défaut les personnels doivent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence. Les heures de vacation annulées doivent être payées intégralement, et des aides d'urgence doivent être proposées aux personnels et étudiants les plus précaires.

**SUD éducation demande que les agent-e-s prenant soin de personnes fragiles ou malades bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence**, aussi longtemps que nécessaire et à la simple demande de l'agent.

**SUD éducation demande que les moyens matériels du suivi des cours en ligne soient fournis aux étudiant-e-s** et que celles et ceux qui ne peuvent suivre des cours en ligne puissent le faire depuis des salles équipées à cette fin sur les campus et travailler en autonomie dans des espaces dédiés, et disposent pour cela d'un justificatif de l'université.

**SUD éducation demande que les établissements d'enseignement supérieur restent ouverts** de manière à ce que les agent-e-s qui le souhaitent puissent accéder à leur lieu de travail, et disposent pour cela d'un justificatif de l'employeur

Une véritable politique universitaire dans la situation actuelle ne peut passer que par la construction collective de mesures de protection, bien loin du confinement autoritaire et liberticide que nous impose le gouvernement. Plutôt que d'imposer du jour au lendemain un confinement sans préparation, il aurait fallu laisser le temps aux équipes pédagogiques et étudiant.es de co-construire des modalités pratiques tenant compte des situations locales.

SUD éducation appelle les personnels à retrouver et reconstruire des cadres collectifs de débat et d'action afin de tenir des AG, nécessairement distanciées, afin d'échanger sur la fermeture des universités, les conditions de travail et les nécessaires mobilisations et luttes qui permettront de mettre un coup d'arrêt à la politique actuelle de destruction d'un service public et gratuit d'enseignement supérieur et de recherche.

*Ce communiqué a été publié le 02/11/2020*

Sur le site de la Fédération des syndicats Sud éducation :

<https://www.sudeducation.org/communiqués/universités-contre-un-confinement-autoritaire-et-inegalitaire/>